

RECYCLAGE

Collecte des déchets à Begnecourt

Mardi 24 janvier, la Coopérative Agricole Lorraine et ses partenaires organisaient une collecte des déchets agricoles sur le site de la CAL, à Begnecourt. Quarante agriculteurs étaient attendus pour participer à cette action de recyclage des déchets.

Dans la collecte des déchets agricoles, la Lorraine et notamment le département des Vosges font figure de bons élèves. En 2016, plus de 1.469 tonnes de déchets ont été collectés, ce qui est quasiment le double de 2014. Les agriculteurs sont donc de plus en plus sensibilisés au recyclage.

Une collecte supplémentaire sur trois sites

Organisée par la CAL en partenariat avec ADIVALOR, -organisme dans lequel sont aussi impliqués Coop de France et la FNA (Fédération nationale du Négoce Agricole), le tout en relais avec la Chambre d'Agriculture qui coordonne le mouvement- la collecte des déchets se fait habituellement à l'automne et au printemps, sur plusieurs sites généralisés, sur tout le département. Cette collecte propose aux agriculteurs d'apporter leurs déchets dans des sacs mis à disposition par la CAL, qui seront ensuite recyclés. En échange de leur dépôt, la CAL leur donne de

nouveaux sacs et signe un bon de réception sous forme de certificat de livraison qui permet, le jour d'un contrôle, de justifier des bonnes pratiques agricoles. Bâches, ensilage, film d'enrubannage, ou encore filets et ficelles, sont déposables pour le recyclage. «*Nous sommes des pionniers dans le domaine en agriculture, tout ce que l'on vend, on récupère ensuite les déchets. Même pour les produits phytosanitaires, on récupère les bidons par exemple*» explique Pierre Sylvestre, responsable du secteur sud à la CAL.

En Lorraine, 70 % des produits distribués sont rapportés pour le recyclage. Une action qui semble donc avoir du succès puisque une collecte supplémentaire a été décidée sur les trois sites les plus centralisés du département et où le volume de déchets est le plus important. Ainsi, mardi 24 janvier, les agriculteurs pouvaient apporter leurs déchets sur les sites d'Uzemain, Begnecourt, et Châtenois. Pour se donner une idée en termes de tonnage, le site de



La CAL a organisé le mardi 24 janvier une collecte des déchets sur le site de Begnecourt. Quarante agriculteurs étaient attendus.

Begnecourt a collecté en 2016 plus de 25 tonnes de déchets. «*Mais aujourd'hui, nous ne pensons pas pouvoir faire la collecte attendue car il fait froid, les produits dans les sacs ne sont pas faciles à manipuler et gèlent souvent, donc les sacs sont encore plus lourds que d'habitude, il y aura moins d'agriculteurs. Mais ce n'est pas grave car c'est la démarche qui est importante*»



Les déchets sont rassemblés dans des sacs mis à disposition par la CAL.

ajoute Pierre Sylvestre.

Une démarche volontaire utile

Si la démarche est volontaire du côté des agriculteurs et ne coûte rien, il faut rappeler que les exploitants payent une écotaxe intégrée dans le prix des produits à l'achat. «*Que l'agriculteur nous apporte les déchets ou non, il paye quand même la taxe, alors autant venir à la collecte*» souligne d'ailleurs le responsable de la CAL. Nicolas Bregeot, exploitant au GAEC de la Grande Saule, venu depuis Maroncourt pour y déposer ses déchets, témoigne de sa pratique du recyclage : «*J'ai toujours participé au recyclage. C'est assez simple, il suffit de tout mettre directement dans les sacs, ça ne prend pas beaucoup de temps et on stock le tout en attendant le moment des collectes. Ce n'est pas une contrainte, mis à part le poids des sacs. Au contrai-*

re, on ne sait pas quoi en faire de ces déchets, alors autant que ça aille pour le recyclage !». Mais les déchets ne sont pas déposables en l'état, la CAL demande à ce qu'ils soient triés un minimum avant le dépôt.

Ainsi, il faut par exemple enlever la paille des filets et des ficelles. Si un corps étranger est présent, le recyclage n'est pas possible et les déchets vont directement à l'enfouissement, ce qui n'est pas le but premier de la collecte. Une fois recyclés, les déchets seront réutilisés pour faire des sacs poubelles à usage domestique, des raccords et tuyaux d'assainissement, et à partir de la ficelle, refaire de la ficelle. Voilà une démarche qui est à la fois utile pour l'agriculteur afin de se débarrasser de ses déchets, et qui permet le recyclage pour créer de nouveaux produits.

Matthieu PALMIERI
Le Paysan Vosgien



Une fois le dépôt des déchets effectué, un certificat de livraison est remis à l'agriculteur qui lui permet le jour d'un contrôle de justifier des bonnes pratiques agricoles.



Recyclage des déchets

Réglementairement, une exploitation agricole est responsable des déchets que son activité génère. Ils doivent être stockés et éliminés dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire et de respect de l'environnement.

Huiles : la collecte devient payante

L'arrêté du 8 août 2016 « supprime la gratuité de la prestation d'enlèvement des huiles usagées chez les détenteurs en tant que solution d'urgence et temporaire afin de permettre à la filière des huiles usagées de traverser la crise qu'elle connaît actuellement ».



Huiles de vidange

Stockage en fût de 200 litres (pour le pompage)
Ne pas mélanger avec d'autres liquides

• Pour un volume < 1 000 litres
Forfait de 95 € HT (tout compris) **OU** • Pour un volume > 1 000 litres (contactez le collecteur)

Lors de l'enlèvement : remise d'un bon d'enlèvement (preuve de ramassage) et d'un échantillon du produit collecté pour la traçabilité.

☎ Pour toute collecte en local, vous pouvez contacter les Ets GRANDIDIER à Rehaucourt (collecteur agréé) au 03/29/65/56/12

Batteries plomb

Stockage en bac ou fût
Collecte gratuite

Filtres à huile / gasoil

Stockage en fût préférable
Collecte payante selon le poids (~ 100 € / fût)
Remise d'un Bordereau de Suivi des Déchets

Contact FDSEA : Céline CUNIN 03/29/33/16/15